



FICHE DE POSTE

INTITULÉ DU POSTE :

**PROFESSEUR DE
CLARINETTE**

contrat (CDD)

**FILIÈRE/CATÉGORIE/GRADE
: culturelle / B / AEAP**

**DIRECTION GENERALE :
DIRECTION : CULTURE
SERVICE : Conservatoire**

**Positionnement hiérarchique :
Directeur du CRD**

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

Dans le respect des missions confiées par l'Etat au Conservatoire du fait de son classement A Rayonnement Départemental, enseignement de la clarinette, direction d'ensemble à vents

ACTIVITÉS/TÂCHES RELATIVES AU POSTE

- **Enseignement**
 - Enseignement de la clarinette, communiquer techniquement des gestes artistiques, perfectionner et faire évoluer des qualités techniques d'exécution et d'interprétation
 - Organiser et suivre les études des élèves, coordonner ses programmes avec les autres enseignants dans le cadre du Règlement des études
 - Aider à la conception et à l'évaluation des projets d'élèves
 - Conduire des projets pédagogiques, plus particulièrement à dimension collective et transversale
 - Participer à la mise en réseau pédagogique départementale et régionale

- **Participation à la vie de l'établissement et de la collectivité**
 - Participer à la concertation pédagogique
 - Participer à l'action culturelle de l'établissement et à la mise en œuvre du projet d'établissement
 - Participer aux actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale
 - Tenir auprès des élèves, des parents d'élèves, des praticiens amateurs, un rôle de conseil et d'aide à l'orientation et à la réalisation de projets.

RELATIONS DU POSTE

- Avec les élèves et les parents d'élèves, en position d'interface entre les publics accueillis et l'établissement d'enseignement
- Avec son/sa collègue coordonnant le département, les autres acteurs de l'équipe pédagogique de l'établissement
- Avec l'équipe de direction, l'équipe administrative et technique
- Avec les acteurs artistiques et culturels lors d'événements artistiques, de représentations, de projets à dimension pédagogique.

COMPÉTENCES/APTITUDES

Savoirs :

Compétences didactiques et pédagogiques :

Faire preuve de capacités d'adaptation à un environnement en perpétuelle évolution,
Connaissance des textes cadres régissant l'enseignement artistique spécialisé,
Connaissance du Règlement des Études, et du Projet d'établissement, aptitude à se les approprier, s'y inscrire, et être force de proposition à leur égard,
Connaissance des méthodes et techniques pédagogiques,
Savoir intégrer les innovations, les réformes, l'évolution de la discipline et des pratiques associées.

Savoirs faire

Compétences musicales et artistiques :

Avoir une pratique artistique régulière,
Connaissance des langages artistiques, des répertoires, des compositeurs et interprètes, avoir une attitude d'ouverture aux formes nouvelles d'expressions artistiques,
Maîtrise de « savoirs faire » techniques

Savoirs être

Compétences d'organisation, compétences relationnelles :

Faire preuve de capacités d'organisation, de rigueur, et de méthode, être capable de proposer et mettre en œuvre des projets artistiques, pédagogiques et culturels partenariaux favorisant la dimension collective et l'interdisciplinarité,
Savoir travailler en équipe, avoir le sens des relations humaines,
Avoir le sens du service public et être respectueux du code de déontologie
Aptitude à rendre compte.

DIPLÔMES ET EXPÉRIENCES REQUIS :

Titulaire d'un Diplôme d'Etat spécialité clarinette
Pratiquer une veille artistique et une mise à niveau de sa pratique

CONDITIONS DE TRAVAIL

